



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 7005

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les inquiétudes des céréaliers partenaires de la filière orge de brasserie malt-bière. Pleinement impliqués dans l'évolution de la filière française orge de brasserie malt-bière et dans ses efforts d'adaptation aux attentes des consommateurs, les céréaliers français s'inquiètent comme leurs partenaires malteurs et brasseurs du souhait du Gouvernement d'augmenter de 160 % les droits d'accises sur la bière. Le malt d'orge, qui constitue le composant essentiel de la bière, est l'un des pôles d'excellence de l'industrie agro-alimentaire française avec des usines implantées dans les territoires ruraux. Nous ne comptons pas moins de trois entreprises leaders mondiaux dans ce secteur, ce qui est exceptionnel. L'orge constitue enfin avec le blé l'une des grandes céréales à paille française. Son rôle est essentiel dans la diversité des cultures, comme on l'a vu cet hiver après le gel dramatique qui a détruit plusieurs centaines de milliers d'hectares dans l'est de la France. L'orge de printemps qui a pu être ressemée en remplacement du blé détruit a sauvé la campagne culturale pour beaucoup d'agriculteurs. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le tarif du droit spécifique aujourd'hui applicable aux bières classe la France au 22e rang parmi les 27 pays membres de l'Union européenne. Le renchérissement, prévu à l'article 23 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, de 1,1 centimes par vingt-cinq centilitres (par demi) et par degré d'alcool portera la France dans la moyenne européenne. La France est l'un des premiers producteurs mondiaux d'orge. L'orge est une culture d'hiver ou de printemps, intéressante dans les rotations et qui couvre plus d'un million et demi d'hectares de terres arables. La culture de l'orge permet notamment à la France de soutenir une industrie de la malterie puissante, puisqu'elle place le pays au premier rang mondial des exportateurs. Trois des cinq premiers malteurs mondiaux sont français. Plus de 8,7 millions de tonnes d'orges ont été produites en France en 2011. Sur ce total, 18 % ont été utilisées par l'industrie de la malterie, le solde étant destiné à l'alimentation du bétail et à l'exportation en l'état. En outre, la France n'étant que le 26e producteur mondial de bière, 80 % du malt produit en France est exporté. La brasserie française n'absorbe donc qu'une très faible partie de la production nationale d'orge - moins de 5 %. La hausse des droits d'accises sur la bière n'aura donc pas d'impact sur la production française d'orge, puisque ses débouchés dans l'alimentation animale et la malterie d'exportation ne seront pas touchés.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7005

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5629

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7556